

# A PROPOS DES INS

## INSCRIPTIONS PORTÉES PAR LES VOITURES

Ces inscriptions sont nombreuses et dispersées. Nous nous sommes efforcés de les grouper d'après leur fonction plutôt que d'après leur position sur la voiture. Nous les avons repérées sur deux schémas correspondant respectivement à une voiture I et à une voiture M.

### Inscriptions intéressant le voyageur.

Les plaques (1) donnant la destination de la voiture et les plaques (2) de numérotation (\*) sont suspendues à des pitons; les plaques de numérotation n'existent qu'en service international et servent, entre autres, à situer les places louées.

(\*) Les numéros portés par ces plaques n'ont rien à voir avec les numéros d'identification des véhicules; ils sont fixés au cours d'une réunion internationale et situent les véhicules dans le service international.

La classe est indiquée par des numéros (3) peints sur la caisse, les compartiments de 1<sup>re</sup> classe étant indiqués par une bande jaune couvrant sous la corniche de toiture.

Enfin, en service intérieur, une inscription peinte sur la caisse indique les compartiments « non fumeurs » (4).

### Identification.

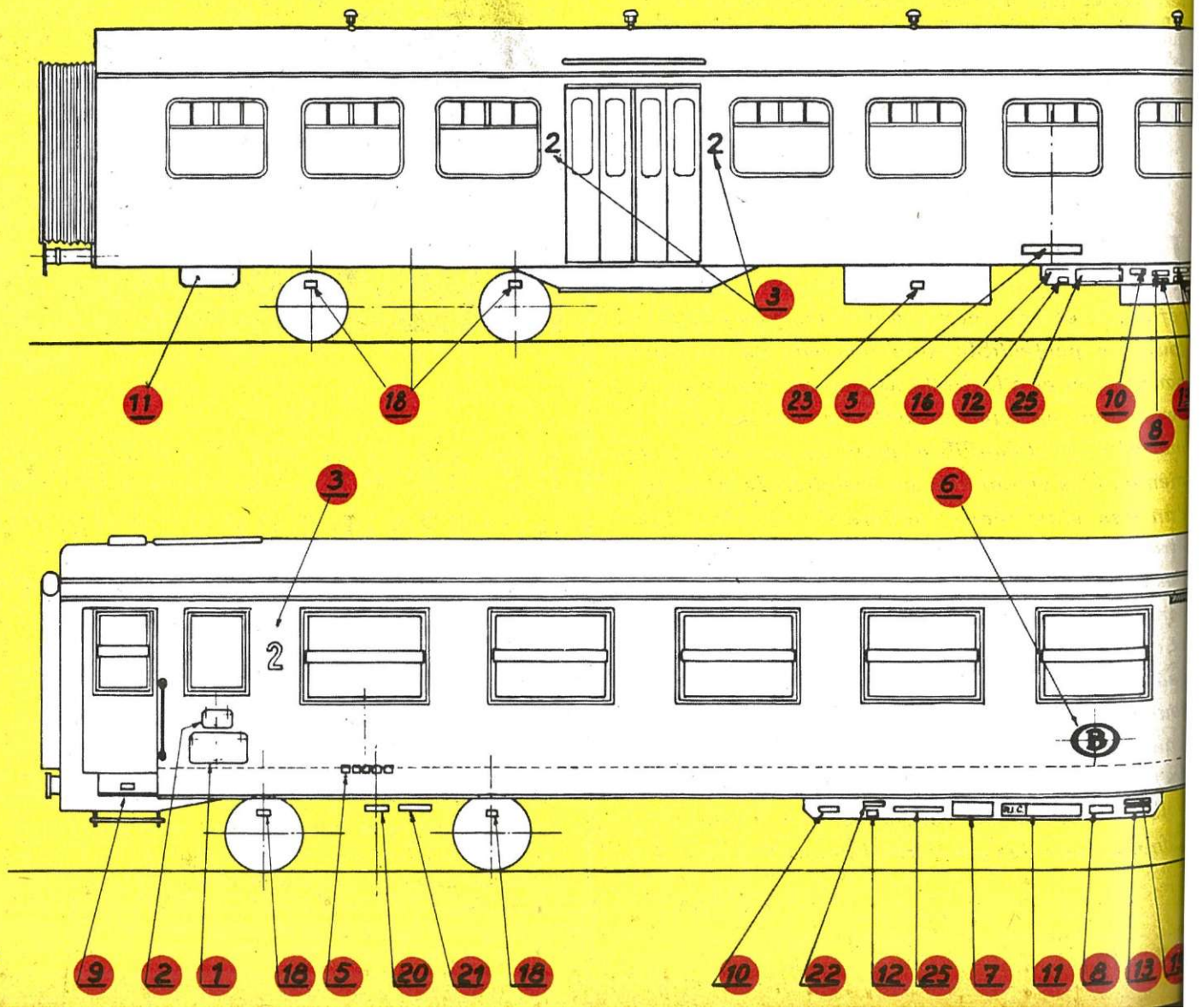
La voiture est identifiée par son numéro (5) répondant au code défini dans notre article précédent. La propriété est énoncée, pour les voitures I par un (B) (6) peint sur le long pan et l'inscription Belgique (7), pour les voitures du service intérieur par un (B) (6) peint sur la paroi d'about. La gare propriétaire et le numéro de la rame sont indiqués en (8).

### Construction.

Une plaque (9) donne le nom du constructeur (voiture I). La date de fin de garantie est indiquée en (10).

### Circulation.

Les voitures I portent en (11) la marque RIC avec l'indication des



# DESCRIPTIONS SUR LES VOITURES DE LA S.N.C.B.

réseaux sur lesquels elles peuvent circuler. Les voitures du service intérieur ne portent aucune indication sauf éventuellement celle de parcours étranger sur lequel elles peuvent circuler, après accord spécial (11).

## Caractéristiques générales.

La tare est indiquée en (12). Le tonnage et le nombre de places, qui constituent des renseignements essentiels pour l'exploitation, figurent en (13).

## Frein.

On indique le type de frein (14), le poids-frein (15) et les positions de la poignée du robinet d'isolement du frein automatique (16). La lettre  $\Phi$  (17) signifie que la voiture est équipée du frein à haute puissance. En outre, une petite bande blanche verticale indique l'emplacement de la valve de purge.

## Organes de roulement.

Toutes les voitures portent, sur le châssis de bogie, le numéro des organes de roulement (18) et, au bas de la caisse, l'écartement des

pivots de bogie (19). Les voitures I portent, en outre, sur le bogie, le numéro du bogie (20) et l'écartement des essieux du bogie (21).

## Electricité.

Les types de courant pour lesquels le chauffage est prévu sont indiqués dans le cadre RIC (11). La date de remplacement des batteries d'accus est mentionnée en (22); sur les caisses d'accus figurent le nombre d'éléments constituant la batterie et son ampérage (23). Le signe  $\frac{1}{2}$  (24) est peint sur le corps de la boîte de repos de la fiche d'accouplement de chauffage électrique.

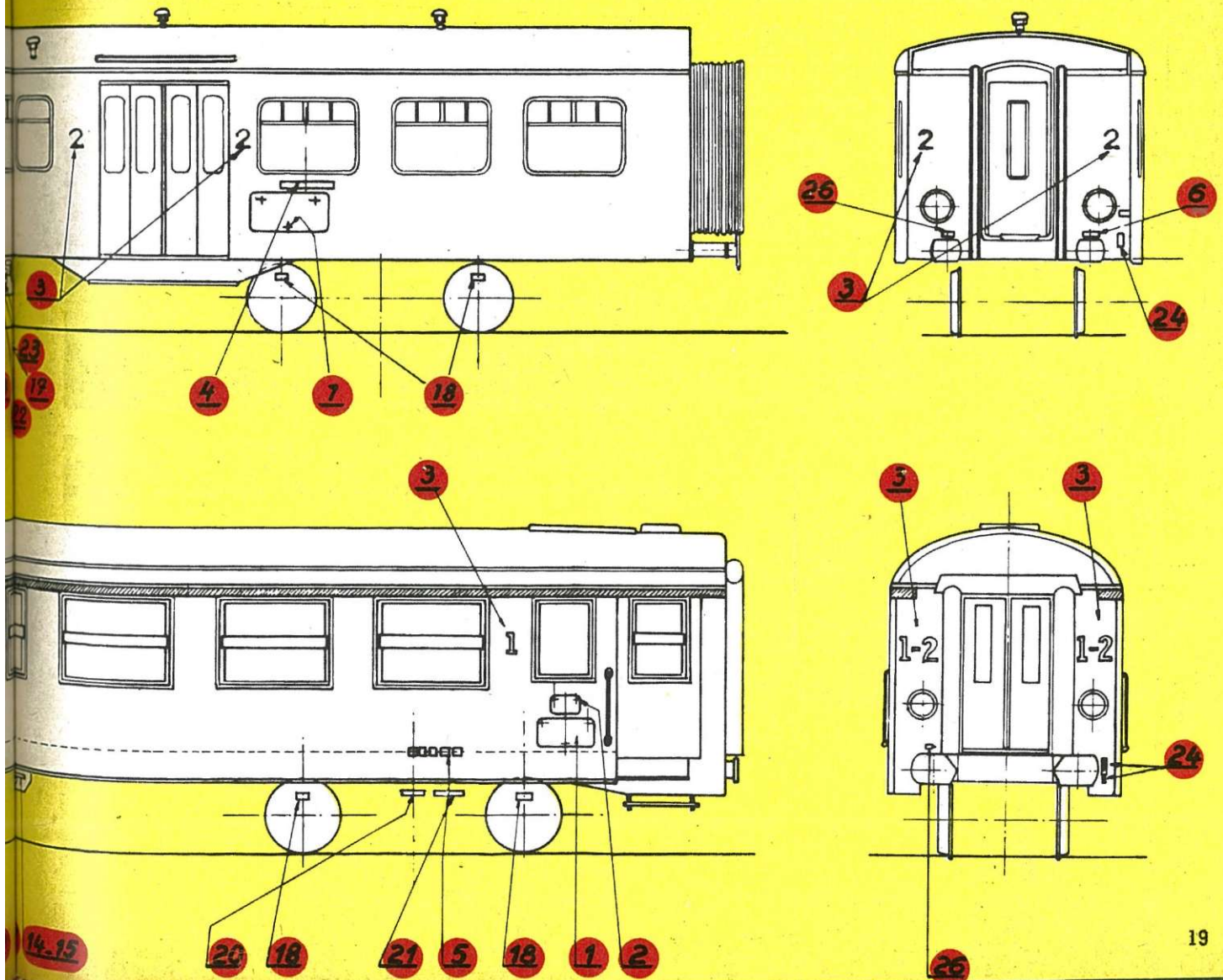
Les voitures sonorisées portent le signe  $\square$  à proximité du cartouche RIC.

## Entretien.

Le cartouche (25) donne tous les renseignements concernant les dates des dernières opérations d'entretien et les endroits où elles ont été effectuées. Les opérations sont désignées par les abréviations suivantes :

RE - IS = remise en état ;

RI - TH = réparation intermédiaire ;



GR = grande révision ;  
 REV = révision.

On trouve, dans le cartouche d'entretien (voir schéma ci-dessous) :

- (1) : la date de la dernière REV et l'indicatif de l'atelier ;
- (2) : la date du prochain passage périodique en atelier ;
- (3) : la date de la dernière RE et l'indicatif de l'atelier ;
- (4) : la date de la dernière RI et l'indicatif de l'atelier ;
- (5) : la date de la dernière GR et l'indicatif de l'atelier ;
- (6) : la date et l'indicatif de l'atelier qui a procédé au levage accidentel ;
- (7) : la périodicité du graissage périodique en gare ;

- (8) : la date du dernier graissage périodique en gare ;
- (9) : la périodicité du graissage par le godet ;
- (10) : la marque de réalisation du graissage par le godet ;
- (11) : l'indicatif du poste d'entretien chargé du graissage en gare ;
- (12) : la catégorie d'entretien, déterminée par le kilométrage journalier moyen de la voiture.

La date de la dernière peinture complète est indiquée sur la paroi d'about en (26).

P. FRENAY,  
 ingénieur principal.

